

*Le Ministre*

Paris, le 7 MARS 2017

**Le ministre de l'intérieur**

à

**Destinataires in fine**

**NOR : INTA1637796J**

**Objet : Modalités de mise en œuvre du télétravail au ministère de l'intérieur**

Le télétravail est une forme d'organisation du travail introduite par le législateur en 2012 qui permet aux agents publics d'exercer leurs fonctions à leur domicile grâce aux nouvelles technologies de l'information et de la communication. Le télétravail a pour objectif de favoriser la conciliation de la vie professionnelle et de la vie personnelle des agents en améliorant la qualité de vie au travail. Il est mis en place sur demande de l'agent, il est toujours réversible et son succès repose sur un dialogue constructif entre l'agent et son supérieur hiérarchique.

Le décret du 11 février 2016 fixe les modalités d'organisation du télétravail dans la fonction publique et l'arrêté ministériel n° INTA1637398A vient préciser la mise en œuvre de cette nouvelle forme d'organisation de travail au ministère de l'intérieur. Cet arrêté offre un cadre réglementaire ministériel collectif et unique qui garantit une égalité de traitement entre tous les agents du ministère.

Afin de vous accompagner dans la mise en place de cette nouvelle forme d'organisation de travail, un vademecum a été rédigé. Il a pour objectif de vous apporter des précisions sur les activités éligibles, la procédure d'autorisation et sur le matériel informatique nécessaire à l'exercice des missions en télétravail.

L'arrêté ministériel et le vademecum sont issus des travaux réalisés par un groupe de travail qui a associé l'ensemble des périmètres du ministère de l'intérieur et les organisations syndicales du comité technique ministériel.

Je vous remercie de bien vouloir assurer la plus large diffusion de la présente instruction.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'B' followed by 'L' and 'R' in a cursive script.

Bruno LE ROUX

<b>LISTE DES DESTINATAIRES</b>
--------------------------------

Monsieur le Secrétaire général

Monsieur le Directeur général de la police nationale

Monsieur le Directeur général de la gendarmerie nationale

Monsieur le Préfet de Police

Messieurs les Préfets de zone de défense et de sécurité

Mesdames et Messieurs les Préfets de région

Mesdames et Messieurs les Préfets de département

Mesdames et Messieurs les hauts-commissaires de la République en Polynésie-française et en Nouvelle-Calédonie

Monsieur le Préfet de Saint-Pierre-et-Miquelon

Monsieur le Préfet des Terres Australes et Antarctiques Françaises

Monsieur le Préfet, administrateur supérieur des Iles Wallis et Futuna

Mesdames et Messieurs les Directeurs d'administration centrale

Mesdames et Messieurs les Directeurs d'établissement public